

Arrondissement de SAVERNE
COMMUNE DE OERMINGEN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Nombre de conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 13 - Conseillers présents : 09 - Conseillers représentés : 03

Date d'envoi de la convocation : 13 février 2026

Date de l'affichage de la convocation en mairie : 13 février 2026

SEANCE DU 17 FEVRIER 2026 à 19 H. 00

Sous la présidence de M. SCHMIDT Simon, Maire.

Présents :

M. SCHMIDT Simon, Maire ;
 Mme SCHMITT Marie Anne - M. NUSSLEIN Paul, Adjoints ;
 Mmes BUCH Marie-Claire - HOLZER Christelle - MM. EHRHARDT Manuel - FREYMANN Jean-Marie - MULLER Maxime - SCHMITT Michel, Conseillers.

Absents excusés représentés :

Mme KAPPES Nadine, Mme WITTMANN Katia et M. DAHLET Gilbert ayant donné pouvoir respectivement à M. NUSSLEIN Paul, M. SCHMIDT Simon et M. FREYMANN Jean-Marie.

Absente excusée non représentée : Mme QUINT Nathalie.

Secrétaire de séance : Mme SCHMITT Marie Anne.

Les conditions de quorum étant réunies, Monsieur le maire ouvre la séance à 19 H. 05 et aborde les points inscrits à l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2026

En l'absence de demande de rectification,

Le procès-verbal de la séance plénière du conseil municipal du 20 janvier 2026 est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du compte administratif 2025 du budget annexe du périscolaire
 (Délibération n° 10/2026)

Monsieur le maire présente et commente le compte administratif 2025 du budget annexe du périscolaire « Les Ecureuils » :

RESULTAT DE L'EXECUTION 2025				
	Mandats émis	Titres émis	Résultat reporté	Résultat / solde
Fonctionnement	78.217,51	92.326,79	-10.988,53	3.120,75
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DU BUDGET	78.217,51	92.326,79	-10.988,53	3.120,75

BUDGET ANNEXE DU PERISCOLAIRE : EXECUTION DU BUDGET / RESULTAT DE L'EXERCICE 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire	0,00	100.000,00	100.000,00
	Titres de recette émis	0,00	92.326,79	92.326,79
DEPENSES	Autorisation budgétaire	0,00	100.000,00	100.000,00
	Mandats émis	0,00	78.217,51	78.217,51
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent		14.109,28	14.109,28
	Déficit			
RESULTAT REPORTE	Excédent			
	Déficit		10.988,53	10.988,53
RESULTAT CUMULE	Excédent		3.120,75	3.120,75
	Déficit			

Après en avoir délibéré,

Sous la présidence du doyen d'âge,

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2025 suivant :

- Budget annexe du périscolaire « Les Ecoreuils ».

Le maire s'est retiré au moment du vote.

3. Adoption des comptes de gestion 2025 du Trésorier du périscolaire (Délibération n° 11/2026)

Le Conseil Municipal d'Oermingen,

Après s'être fait présenter le budget annexe de l'Accueil Périscolaire de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2025 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe de l'Accueil Périscolaire,

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le Trésorier pour le budget annexe de l'Accueil Périscolaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

4. Adoption du budget annexe 2026 du périscolaire (Délibération n° 12/2026)

Monsieur le maire présente le projet de budget annexe du périscolaire pour l'exercice 2026 :

	Dépenses totales	Résultat reporté	TOTAL
Fonctionnement	100.000,00		100.000,00
Investissement	-		-
	Recettes totales	Résultat reporté	TOTAL
Fonctionnement	96.879,25	3.120,75	100.000,00
Investissement	-		-

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget 2026 suivant :

- Budget annexe de l'Accueil Périscolaire.

Le conseil municipal vote ce budget au niveau chapitre pour la section de fonctionnement / d'exploitation.

5. Adoption du devis d'assistance à maîtrise d'ouvrage du Jardin Stengel (Délibération n° 13/2026)

Monsieur le maire évoque le projet d'aménagement du Jardin Stengel, dont les travaux ont été attribués, lors de la séance plénière du 20 janvier 2026, à l'Ets Decker de Diemeringen (lot 1 : marbrerie) et à l'Ets Keip de Forbach (lot 2 : aménagement paysager).

Afin d'assurer la coordination et le bon déroulement des travaux, une offre de service pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été sollicitée auprès du bureau d'études « J com Jardin » de Harskirchen.

Après étude de l'offre de prix,

Vu la proposition d'honoraires, dressée le 06 février 2026 par le bureau d'études « J com Jardin » de Harskirchen, relative à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement du Jardin Stengel,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 11 voix pour et 1 voix contre, de :

- Confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour la réalisation de ces travaux d'aménagement du Jardin Stengel, au bureau d'études « J com Jardin »,
- Accepter le devis d'un montant forfaitaire de 3.434,66 € HT,
- Autoriser Monsieur le maire à signer le devis de cette assistance à maîtrise d'ouvrage et toutes pièces relatives à ce projet.

6. Adoption du devis d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la Forêt Sanctuaire (Délibération n° 14/2026)

Monsieur le maire évoque le projet d'aménagement de la Forêt Sanctuaire, dont les travaux ont été attribués, lors de la séance plénière du 20 janvier 2026, à l'Ets « La Couleur des Jardins » de Forbach (lot unique).

Afin d'assurer la coordination et le bon déroulement des travaux, une offre de service pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été sollicitée auprès du bureau d'études « J com Jardin » de Harskirchen.

Après étude de l'offre de prix,

Vu la proposition d'honoraires, dressée le 06 février 2026 par le bureau d'études « J com Jardin » de Harskirchen, relative à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement de la Forêt Sanctuaire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, par 11 voix pour et 1 voix contre, de :

- Confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour la réalisation de ces travaux d'aménagement de la Forêt Sanctuaire, au bureau d'études « J com Jardin »,
- Accepter le devis d'un montant forfaitaire de 2.479,38 € HT,
- Autoriser Monsieur le maire à signer le devis de cette assistance à maîtrise d'ouvrage et toutes pièces relatives à ce projet.

7. Bilan énergétique de l'éclairage public

Monsieur le maire détaille le bilan économique prévisionnel de l'éclairage public après réalisation des travaux de mise aux normes des installations et de remplacement des ampoules par des leds moins énergivores.

Cette étude, finalisée par le bureau d'études ADL Ingénierie de Sarreguemines, permet d'estimer l'économie annuelle à environ 22.800,- € pour une durée de fonctionnement de 4 100 heures par an.

Le conseil municipal prend connaissance du bilan énergétique et économique de l'éclairage public et du retour sur investissement avec l'installation de nouveaux luminaires à leds, permettant la variation nocturne de l'intensité.

Ce projet de modernisation de l'éclairage public sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil municipal.

8. Programme 2026 des travaux sylvicoles

(Délibération n° 15/2026)

Monsieur le maire présente et commente le programme 2026 des travaux sylvicoles préconisé par les services de l'ONF.

Sont prévus des travaux sylvicoles dans plusieurs parcelles : maintenance des cloisonnements d'exploitation en parcelles 1 et 12, dégagement des régénérations naturelles en parcelle 1, 10 et 23... ainsi que divers travaux de dégagement et d'entretien des plantations de la parcelle 12.

Le montant total de ce programme 2026 est estimé à 15.590,- € HT, hors honoraires et frais d'assistance à la gestion.

Après en avoir délibéré,

Considérant le programme 2026 des travaux sylvicoles préconisé par l'ONF,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Adopter le programme 2026 des travaux sylvicoles préconisés,
- Fixer le montant total des travaux sylvicoles à une dépense de 15.590,- €,
- Retenir le montant des honoraires de l'ONF fixé à 1.739,27 € HT,
- Déléguer Monsieur le maire pour signer et approuver la réalisation de ce programme, par la voie de conventions ou de devis.

9. Gestion des ressources humaines

Monsieur le maire expose que les contrats à durée déterminée des agents suivants ont fait l'objet d'une prolongation aux conditions ci-après :

- Mme Ingrid MABILLE, agent technique, CDD prolongé du 02/03/26 au 31/08/2026 à raison de 20 H / semaine ;
- Mme Modwène BRONET, secrétaire générale de mairie, CDD à temps complet prolongé du 17/02/26 au 16/02/28.

Le conseil municipal prend acte de ces deux prolongations de contrat.

10. Adoption de devis

(Délibération n° 16/2026)

Monsieur le maire détaille le devis de l'Ets Rauscher relatif à la remise en état de quatre grilles avaloirs de la rue de Sarre-Union, qui se sont affaissées ces derniers temps et nécessitent une réfection et une remise à niveau.

Après en avoir délibéré,

Considérant le devis émanant de l'Ets Rauscher relatif à la remise en état de quatre grilles avaloirs de la rue de Sarre-Union,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Adopter le devis émanant de l'Ets Rauscher relatif à la remise en état de ces grilles avaloirs pour un montant HT de travaux de 2.259,60 €,
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget principal,
- Autoriser le maire à signer tous documents utiles.

11. Projet de création d'une micro-crèche

Monsieur le maire présente le projet de création d'une micro-crèche dans les locaux de l'ancien lycée professionnel.

Ayant en charge la compétence « Petite Enfance », la Communauté de communes de l'Alsace-Bossue a émis un avis favorable pour la création d'une micro-crèche de 12 places dans les locaux de l'ancien lycée Ste Thérèse, qui pourrait ouvrir ses portes à partir de la prochaine rentrée scolaire.

Le conseil municipal en prend acte.

12. Divers

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Lancement le 12 février 2026 de l'atelier sur les maisons inhabitées, en partenariat avec l'Ecole d'architecture de Strasbourg et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, dont les travaux se poursuivront jusqu'à la mi-juin 2026,
- Bilan du recensement de la population, qui confirme la forte chute démographique...

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le maire clos la dernière séance plénière du mandat.

Le maire,

La secrétaire de séance,

SCHMIDT Simon

SCHMITT Marie Anne